

40 ans à influencer l'avenir



S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ

La mission, la vision et les valeurs du Conseil du patronat du Québec

Mission

Le Conseil du patronat du Québec a pour mission de s'assurer que les entreprises puissent disposer au Québec des meilleures conditions possibles - notamment en matière de capital humain - afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Vision

Point de convergence de la solidarité patronale, le Conseil du patronat du Québec, par son leadership, constitue la référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Valeurs

Rigueur et pragmatisme | importance du capital humain | responsabilité | créativité | entrepreneuriat | solidarité | ouverture | passion et engagement.

Les principales instances au 31 décembre 2009

Le conseil d'administration

Président

- John LeBoutillier, président du conseil, Industrielle Alliance, Assurances et Services financiers inc.

Vice-président

- Pierre Pomerleau, président et chef de la direction, Pomerleau inc.

Administrateurs

- Claude Beaudin, vice-président, ressources humaines, Bombardier Aéronautique
- Gaëtan Boucher, pdg, Fédération des cégeps
- Nathalie Bourque, vice-présidente, affaires publiques et communications mondiales, CAE
- Pierre Després, vice-président, Communication, groupe mondial, produits primaires, ALCOA
- Johanne Desrochers, pdg, Association des ingénieurs-conseils du Québec
- Yves-Thomas Dorval, président, Conseil du patronat du Québec
- Michel Hémond, président, Pyradia inc.
- Gaston Lafleur, président, Conseil québécois du commerce de détail
- Gilles Lafond, président, Lalema inc.
- Jacques Légaré, pdg, Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation
- Jean-François Mérette, premier vice-président, produits forestiers, Domtar
- Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction, Quebecor inc.
- Réal Raymond, administrateur de sociétés
- Alain Robert, président, Groupe TNT - Merceron inc., et représentant de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
- Norman M. Steinberg, président, Ogilvy Renault
- Alain Tascan, directeur général et fondateur, Groupe EA
- Dan Tolgyesi, pdg, Association minière du Québec

Le personnel de la permanence

- Yves-Thomas Dorval, président
- Daniel Audet, premier vice-président
- Dominique Malo, vice-président – santé et sécurité du travail
- Jacques Leblanc, vice-président – politiques de développement de la main-d'œuvre
- Patrick Leblanc, vice-président – communications
- Norma Kozhaya, directrice de la recherche et économiste en chef
- Pascale Gauthier, conseillère juridique
- Patrick Lemieux, coordonnateur – événements et communications
- Suzanne Cyrenne, adjointe à la direction
- Chantal Picard, adjointe administrative
- Rita Lefebvre, adjointe administrative
- Kathy Chasles-Bélec, adjointe administrative
- Geneviève Le May, adjointe – événements et communications
- Valérie Leblanc, responsable de la comptabilité

Message du président

Le Conseil du patronat du Québec en 2009 : quarante ans à influencer l'avenir



Un heureux hasard a fait que mon arrivée à la barre du Conseil du patronat du Québec, en mars 2009, coïncidait avec le 40^e anniversaire de fondation de cet organisme unique en son genre! L'idée de souligner cet anniversaire avait déjà été semée et c'est avec grand enthousiasme que j'ai mobilisé toute notre équipe pour en faire un événement mémorable digne d'un tel anniversaire. Mission accomplie puisqu'en décembre nous avons réuni plus de 200 représentants d'employeurs à l'occasion d'un événement de prestige comme le CPQ n'en avait pas connu depuis de nombreuses années. En plus d'honorer les personnalités ayant présidé le conseil du CPQ au fil des ans, nous avons profité de l'occasion pour rendre un hommage particulier à l'ancien président du CPQ ayant le plus contribué à donner à l'organisme la notoriété qu'il continue d'avoir : Ghislain Dufour. De plus, nous avons réuni un prestigieux panel de trois anciens ministres des Finances, dont deux ont occupé également les fonctions de premier ministre (Paul Martin, Bernard Landry et Monique Jérôme-Forget); les trois personnalités politiques ont discuté et débattu des défis actuels de nos gouvernements en matière de finances publiques et du rôle des associations patronales comme le CPQ. Tenue en présence du ministre du Travail et ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, cette célébration de quatre décennies d'efforts et de résultats en vue d'influencer l'avenir économique du Québec restera dans la mémoire, et je remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué à en faire un tel succès.

Actualiser et dynamiser le Conseil du patronat du Québec

Plus important pour l'avenir, nous avons mis en branle dès mon arrivée un processus visant à moderniser et à dynamiser le CPQ en le dotant d'un plan stratégique pour la période 2010-2013. L'exercice a été mené avec sérieux et célérité par l'ensemble de l'équipe de la permanence et notre conseil d'administration a entériné la version finale de ce plan en novembre 2009.

En plus d'actualiser la mission, la vision et les valeurs de notre organisation (voir couverture intérieure ci-contre), ce plan stratégique a permis de dégager cinq grands objectifs à atteindre afin que les entreprises puissent disposer au Québec des meilleures conditions pour prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale :

- **disponibilité d'une main-d'œuvre de qualité en quantité suffisante** (éducation, formation, immigration, mobilité, incitatifs au travail, etc.);
- **emploi d'un capital humain productif à des coûts concurrentiels** (rémunération, taxes et cotisations sur la masse salariale, santé et sécurité du travail, normes du travail, relations du travail, réglementation du travail et de la construction, incitatifs à la productivité et à la performance, etc.);
- **meilleure réglementation touchant de manière intelligente les opérations des entreprises** (législation sur le travail et l'emploi, formation de la main-d'œuvre, lois fiscales, libre-échange, liberté d'entreprise et entrepreneuriat, équité/équilibre dans les rapports de forces entre les intervenants, harmonisation/simplification, etc.);
- **finances publiques saines favorisant la croissance économique avec une fiscalité compétitive** (dépenses publiques, croissance économique, revenus gouvernementaux);
- **environnement d'affaires favorisant une économie durable en soutien et en collaboration avec d'autres intervenants** (infrastructures modernes, innovation et valeur ajoutée, commercialisation et nouveaux marchés, exploitation responsable des ressources naturelles, énergie renouvelable, etc.).

Pour atteindre ces objectifs, le CPQ s'est doté de cinq stratégies :

- une participation plus active et engagée dans les débats et au sein des instances où il est représenté;
- une représentation efficace et mobilisatrice auprès des parties prenantes;
- le développement de contenus pertinents et pragmatiques dans ses domaines d'intervention prioritaires;
- une communication dynamique et constructive avec ses publics cibles;
- une organisation en meilleure santé et avec une plus grande valeur ajoutée.

Fort de ce nouveau plan de match, le CPQ était déjà à pied d'œuvre au cours de l'année 2009. Je vous invite à prendre connaissance de nos principaux résultats en survolant le présent rapport, et en particulier les pages 6 et 7.

Un Conseil du patronat du Québec bien géré

Puisque les ressources à notre disposition constituent le nerf de la guerre, je suis particulièrement heureux de vous informer que, malgré le climat économique encore incertain de l'année 2009, le CPQ, pour le quatrième exercice consécutif et par la gestion prudente de ses ressources financières, a terminé l'exercice 2009 avec un léger surplus de 20 265 \$ sur le plan de ses opérations courantes. Fait à remarquer, et pour la première fois depuis plusieurs années, nous terminons également l'exercice 2009 avec un surplus de 71 941 \$, l'ensemble de ses obligations financières ayant été prises en compte.

J'espère que l'aperçu de nos réalisations récentes que vous lirez dans les pages qui suivent vous incitera non seulement à renouveler votre confiance au Conseil du patronat du Québec, mais également à convaincre d'autres employeurs de faire preuve de solidarité patronale et d'adhérer eux aussi à notre organisme.



Yves-Thomas Dorval
Président

Une participation active et engagée auprès des instances gouvernementales



Les employeurs du Québec peuvent compter sur la participation active et engagée du président et des autres porte-parole du Conseil du patronat du Québec auprès des diverses instances où s'élaborent les politiques qui touchent les entreprises. En 2009, le CPQ a représenté notamment les employeurs :

- au conseil d'administration de la CSST et de l'IRSST, et aux nombreux comités de travail de la CSST;
- au conseil d'administration de la Commission des partenaires du marché du travail et dans les nombreux groupes de travail de la commission;
- au Conseil des partenaires économiques;
- au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre;
- auprès des députés par une tournée annuelle des caucus des partis politiques.

Depuis cette année, le président du CPQ représente également les employeurs au Comité des intervenants économiques du sous-ministre de l'Immigration.

Parallèlement à cette participation statutaire et régulière, nous avons continué d'assurer une vigie et d'intervenir ponctuellement et avec vigueur auprès des autres instances politiques et gouvernementales dont les décisions touchent les entreprises. Voici, par champ d'intervention, les principales représentations effectuées en 2009 par le CPQ au palier provincial.

Qualité et disponibilité de la main-d'œuvre

- **Contre la pauvreté et l'exclusion sociale : le rôle fondamental de la formation et de l'emploi** – Dépôt d'un mémoire et participation, en juin, au volet national du Rendez-vous de la solidarité 2009 du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec
- **Gouvernance et financement des universités : pour des établissements plus autonomes** – Dépôt d'un mémoire et présentation devant la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale dans le cadre de la commission parlementaire tenue en septembre sur le projet de loi n° 38
- **L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion** – Dépôt, en octobre, d'un mémoire dans le cadre d'une consultation du Conseil supérieur de l'éducation du Québec
- **Assouplir l'offre et les modalités de soutien financier pour améliorer l'accessibilité à la formation continue** – Dépôt, en décembre, d'un mémoire dans le cadre d'une consultation du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études du Conseil supérieur de l'éducation du Québec

Coûts concurrentiels du capital humain

- **Projet de loi n° 35, Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail afin notamment de majorer certaines indemnités de décès et certaines amendes et d'alléger les modalités de paiement de la cotisation pour les employeurs** – Dépôt, en mai, d'un mémoire et représentations auprès du ministre du Travail du Québec
- **Troisième hausse consécutive du taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale** – Représentation écrite soumise en août au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec
- **Éléments pour assurer un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable** – Dépôt d'un mémoire et présentation devant la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale dans le cadre de la commission parlementaire tenue en septembre sur l'avenir du RRQ
- **Développement d'un cadre d'intervention de la CSST en prévention-inspection** – Dépôt, en novembre, d'un mémoire et représentations dans la foulée de l'adoption du projet de loi n° 35

Réglementation intelligente

- **Projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale** – Dépôt d'un mémoire et présentation, en mars, dans le cadre d'une commission parlementaire de la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale
- **Modernisation de la réglementation du travail dans l'industrie de la construction** – En septembre, le CPQ a obtenu du ministre du Travail du Québec la création d'un comité de travail paritaire auquel il a participé activement tout au long de l'automne afin de moderniser la réglementation du travail dans l'industrie de la construction
- **Le projet de loi n° 63, Loi sur les sociétés par actions** – Dépôt d'un mémoire et présentation, en novembre, dans le cadre d'une commission parlementaire de la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale

Finances publiques saines et fiscalité concurrentielle

- **Position prébudgétaire du CPQ** – Mémoire soumis et présenté en février à la ministre des Finances du Québec dans le cadre de sa consultation prébudgétaire 2009-2010
- **Responsabilité et vision, pour une saine gestion des finances publiques** – Mémoire soumis et présenté en décembre au ministre des Finances du Québec dans le cadre de sa consultation prébudgétaire 2010-2011

Économie durable

- **Stratégie biopharmaceutique québécoise** – Représentation écrite, en mai, soumise au ministre des Finances et ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec





Le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, et le premier ministre du Canada, le Très Honorable Stephen Harper.

Le Conseil du patronat du Québec actif sur la scène fédérale

Le Conseil du patronat du Québec, étant indépendant de tout organisme pancanadien, intervient régulièrement et en toute latitude pour défendre les intérêts des employeurs québécois auprès des instances fédérales. En 2009, il a participé notamment aux consultations suivantes :

Janvier

- Consultation prébudgétaire 2009-2010 du premier ministre du Canada

Février

- Consultation de Ressources humaines et Développement des compétences Canada sur les enjeux canadiens découlant des travaux de l'Organisation internationale du travail

Mars

- Consultation du Comité permanent des ressources humaines de la Chambre des communes sur le projet de loi C-265 visant à bonifier le régime d'assurance-emploi
- Consultation sur les régimes de retraite menée par la direction de la politique du secteur financier du ministère des Finances du Canada

Mai

- Consultation de la ministre du Travail du Canada portant sur les normes du travail du *Code canadien du travail*

Octobre

- Consultation du Comité permanent des ressources humaines de la Chambre des communes sur le projet de loi C-50 visant à bonifier le régime d'assurance-emploi
- Consultation prébudgétaire 2010-2011 du Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Le Conseil du patronat du Québec a fait également des représentations écrites dans les dossiers suivants :

- Motion M-294 visant à modifier le *Code canadien du travail* pour interdire le recours aux travailleurs de remplacement : lettre aux députés de la Chambre des communes (avril)
- Projet de loi C-32 modifiant la *Loi sur le tabac* : lettre au ministre du Commerce international (août)
- Commerce illicite de produits du tabac : lettre au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (novembre)

De nombreux gains tangibles pour les employeurs

Les interventions et les représentations effectuées par le Conseil du patronat du Québec en 2009 ne sont pas restées sans effet et nous sommes heureux de rapporter de nombreux résultats et gains tangibles pour les employeurs. En voici une dizaine d'exemples dans trois des cinq grands domaines d'expertise.

Coûts concurrentiels du capital humain

- **Santé et sécurité du travail** – La CSST et le ministre du Travail ont retenu en 2009 plusieurs propositions du CPQ qui se traduisent en gains relativement au coût du régime de santé et sécurité du travail pour les employeurs (voir encadré en page 7).



Le président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST, Luc Meunier, et le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval.

- **Financement des régimes de retraite** – Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a fait adopter en janvier le projet de loi n° 1 visant à atténuer les effets de la crise financière à l'égard des régimes complémentaires de retraite et à permettre aux entreprises concernées de conserver leurs liquidités pour faire face à la crise financière et au ralentissement économique. Ce projet de loi est le résultat direct de représentations faites par le CPQ à l'automne 2008.
- **Cotisations à l'assurance-emploi** – Le ministre des Finances du Canada, dans le contexte de la crise financière et de la récession, a retenu la proposition du CPQ et d'autres associations patronales du reste du Canada à l'effet de geler pour 2009 et 2010 le taux de cotisation des employeurs au programme de l'assurance-emploi.



Cour suprême du Canada

- **Lois du travail : le CPQ en Cour suprême** – En novembre, la Cour suprême du Canada a donné raison au CPQ, qui agissait comme intervenant dans l'affaire *Wal-Mart*, en confirmant le droit des employeurs de fermer leur entreprise pour quelque motif que ce soit. Le CPQ intervient régulièrement devant la plus haute cour du pays. En décembre, le CPQ, dans le cadre de l'audience dans l'affaire *Procureur général de l'Ontario c. Fraser*, y défendait le droit de l'Assemblée nationale d'adopter des lois du travail maintenant un équilibre social et économique.

Réglementation intelligente

- **Loi sur les compagnies** – Le ministre des Finances, dans la version finale du projet de loi n° 63, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies du Québec*, a retenu trois amendements qu'avait proposés le CPQ à la commission parlementaire de novembre afin de favoriser le maintien de sièges sociaux au Québec. Comme le mentionnait l'édition de mars-avril 2010 du magazine *Québec inc.* : « [...] seul le Conseil du patronat du Québec a parlé au nom du milieu des affaires dans le cadre de cette consultation. »



Le ministre des Finances, Raymond Bachand, et le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval.

- **Loi sur l'équité salariale** – Le ministre du Travail a retenu, dans la version finale du projet de loi n° 25 modifiant la *Loi sur l'équité salariale*, les propositions soumises par le CPQ lors de la commission parlementaire de mars. La nouvelle loi, adoptée en mai, contient désormais davantage de souplesse pour les employeurs qui n'ont toujours pas complété leur premier exercice d'équité salariale.
- **Relations du travail dans l'industrie de la construction** – Un comité du conseil d'administration du CPQ a conclu en 2009 ses travaux sur les relations du travail dans l'industrie de la construction. Ces travaux ont eu pour résultat concret de rapprocher l'ensemble des acteurs du domaine de la construction (donneurs d'ouvrage et associations regroupant les entrepreneurs) : pour la première fois en 2009, l'Association de la construction du Québec a organisé, par exemple, une consultation des principaux donneurs d'ouvrage membres du CPQ en vue du renouvellement des conventions collectives du secteur. De plus, le CPQ a réuni en novembre plusieurs dizaines d'acteurs reliés à cette industrie; cette mobilisation facilitera les efforts de représentations du CPQ en vue de moderniser le régime des relations du travail du secteur de la construction.



Sam Hamad, ministre du Travail et ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Photo : Martin Alarie

- **Loi du 1 % sur la formation des travailleurs** – Lors du premier bilan du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en février, plus de 80 % des employeurs ayant obtenu leur Certificat de qualité des initiatives de formation délivré par Emploi-Québec en vertu de la nouvelle loi du 1 % l'avaient obtenu grâce à l'appui du CPQ.

Finances publiques saines et fiscalité concurrentielle

■ **À Québec** – Le budget 2009-2010 (déposé en mars 2009) et le budget 2010-2011 (déposé en mars 2010) répondaient tous deux à des propositions faites par le CPQ lors des consultations prébudgétaires menées en février et en décembre 2009, et notamment la volonté du gouvernement de revenir rapidement à l'équilibre budgétaire en comprimant la croissance de ses dépenses.



L'Honorable
Jim Flaherty, ministre
des Finances du Canada.

■ **À Ottawa** – Même chose du côté fédéral, dont le budget 2009-2010 (déposé en janvier 2009) et le budget 2010-2011 (déposé en mars 2010) répondaient à des propositions faites par le CPQ lors des consultations prébudgétaires menées en janvier et octobre 2009, et notamment la décision du gouvernement de garder le cap sur un taux d'imposition du revenu des sociétés ramené à 15 % en 2012 (taux ramené à 19 % en 2009 et 18 % en 2010).

Le leadership incontestable du Conseil du patronat du Québec en matière de santé et de sécurité du travail

Grâce à ses représentations efficaces auprès des diverses instances de la CSST, le Conseil du patronat du Québec a obtenu de nombreux gains tangibles pour les employeurs en 2009.

■ En juin, le CPQ a réussi à limiter à 4 % la hausse du taux de cotisation des employeurs à la CSST pour l'année 2010, soit une économie d'environ 150 millions comparativement au taux proposé initialement. Ce gain faisait notamment suite à un déjeuner-causerie du CPQ avec le président du conseil et chef de la direction de la CSST, M. Luc Meunier. Cet événement avait pour objectif de soumettre à la centaine de grands employeurs participants les quatre scénarios de la CSST portant sur le taux moyen de cotisation pour 2010 et de permettre ainsi aux employeurs de participer de manière plus informée à l'élaboration de la position du CPQ sur le taux de cotisation. Toujours en matière de tarification, rappelons que les entreprises bénéficiaient en 2009 d'une troisième baisse consécutive du taux de cotisation, entraînant une économie globale d'environ 44 millions pour l'ensemble des employeurs du Québec.

■ En novembre, et à la suite d'interventions répétées du CPQ, la CSST a retiré la *Table des durées maximales de consolidation* adoptée en 2007 et est revenue à un mode de partage d'imputation qui recueille davantage l'appui des employeurs.

■ En juin, le CPQ a obtenu pour les employeurs quelques concessions dans la version finale du projet de loi n° 35 visant à augmenter les amendes pour des infractions, notamment :

- un plus long délai pour l'entrée en vigueur de la nouvelle loi;
- des assurances quant aux critères d'imposition des amendes (à cet effet, le CPQ a déposé en novembre ses représentations relatives au nouveau cadre d'intervention de la CSST en prévention-inspection).

■ L'adoption du même projet de loi assure par ailleurs la mise en application, à compter de 2011, d'un nouveau mode de perception des cotisations qui entraînera des économies annuelles d'environ 75 millions en formalités administratives à compter de 2011. Ce changement avait été réclamé à maintes reprises par le CPQ afin d'alléger les formalités imposées aux employeurs.

■ Enfin, le CPQ a obtenu que le mandat du groupe de travail paritaire visant à moderniser le régime de santé et de sécurité du travail soit modifié afin que ses travaux génèrent d'autres gains tangibles pour les employeurs. Le CPQ appuie activement les représentations de la partie patronale du groupe à cet effet.

Des contenus pertinents et pragmatiques

En plus des nombreux mémoires et autres documents produits en appui à ses représentations auprès des gouvernements, le CPQ a préparé à l'intention de ses membres plusieurs dossiers et plusieurs séances d'information riches en contenus pertinents et pragmatiques.

Études et documents

■ En octobre, tous les membres du CPQ ont reçu gratuitement le **Dossier du CPQ sur les prévisions salariales 2010**, produit en collaboration avec les meilleures firmes de consultation en ressources humaines du Québec (Aon Conseil, Mercer, Morneau Sobeco, Towers Perrin, Watson Wyatt). Une centaine de gestionnaires en ressources humaines d'entreprises de toutes tailles ont assisté au lancement du document, qui a également généré une large couverture médiatique dans les médias électroniques (TVA, RDI, LCN, Canal Argent, SRC-Radio), les quotidiens (*Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec*, *Le Soleil*, *The Gazette*, *Le Devoir*, *Métro*, *24 Heures*, *La Tribune*) et les sites Web d'actualités (Cyberpresse, Canoe, LesAffaires.com).

■ En mai, le CPQ a publié *Taxer les salaires : le désavantage québécois, un dossier spécial sur les taxes sur la masse salariale*, largement diffusé auprès des décideurs politiques (Conseil des ministres, députés, hauts fonctionnaires) et du grand public par l'entremise des médias. Le président du CPQ en a résumé les principales conclusions dans une lettre d'opinion parue dans *La Presse*. Le chroniqueur Peter Hadekel y a consacré une chronique entière dans le quotidien *The Gazette*. Des articles ont paru également dans *Le Soleil* et le magazine *Chef d'entreprise*. Le document a surtout servi d'argumentaire clé dans les prises de position subséquentes du CPQ sur le taux des cotisations des employeurs à différents régimes : la santé et la sécurité du travail, l'assurance-emploi, l'assurance parentale, le RRQ, etc.

■ En décembre, le CPQ a publié les résultats d'un sondage d'opinion publique mené par la firme Léger Marketing pour le compte du CPQ. Portant sur la performance du gouvernement du Québec dans la gestion des principaux enjeux auxquels font face les entreprises, l'enquête menée auprès de plus de 1 000 Québécois a permis de constater que la perception de la population générale est souvent très proche de celle des dirigeants d'entreprises en ce qui a trait aux constats et aux solutions à mettre en œuvre.

■ Principal outil de communication avec ses membres, le bulletin *InfoCPQ* a été publié à onze reprises en 2009. Chaque mois, le bulletin contenait une synthèse de la teneur des prises de position du CPQ et, le cas échéant, des modifications législatives ou réglementaires obtenues à la suite de ces représentations. Un résumé de la couverture médiatique accordée à chacune des interventions était également fourni. *InfoCPQ* est l'un des documents les plus consultés sur le site Web du CPQ.

Séances de formation et d'information

Formation sur mesure pour les membres issus des associations d'employeurs à la Commission des lésions professionnelles – Ayant la responsabilité de former les 84 membres de la Commission des lésions professionnelles (CLP) qui y représentent les employeurs du Québec, le CPQ a organisé à leur intention cinq sessions d'information offertes à Montréal et Québec :

- La revue jurisprudentielle 2008 de la CLP (janvier);
- Le recouvrement des prestations et recours en vertu d'un autre régime et La dénomination des médicaments et leurs incidences (mars et avril);
- La procédure d'évaluation médicale (mai);
- La révision judiciaire (septembre);
- L'influence des conditions personnelles dans l'évolution des maladies professionnelles (novembre et décembre).

En complément à ces formations, trois bulletins d'information ont été produits à l'intention de ces représentants patronaux (janvier, mai et octobre).

Changements aux lois et aux règlements – Afin que les employeurs soient bien informés de leurs nouvelles obligations lorsque surviennent des changements législatifs ou réglementaires, le CPQ organise régulièrement des séances d'information à leur intention. Deux nouvelles lois ont retenu notre attention en 2009.

■ La Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale

En septembre, une centaine d'employeurs ont assisté à la session d'information du CPQ sur le projet de loi n° 25 adopté en mai 2009. La présidente de la Commission de l'équité salariale, M^{re} Louise Marchand, de même que le président du CPQ, se sont adressés aux employeurs lors de cette séance d'information offerte par quatre experts.



De gauche à droite : Jean-François Vernier (Towers Perrin), Marie-Hélène Jetté (Ogilvy Renault), Denise Perron (Groupe AEQUITAS) et Pierre Lachance (Commission de l'équité salariale). À l'extrême droite : Norma Kozhaya (CPQ), qui a conçu et animé l'événement.



■ **La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière**

En février, une trentaine de grands employeurs ont assisté à la session d'information du CPQ sur le projet de loi n° 1 adopté en janvier 2009 afin d'offrir aux employeurs des allègements relatifs au financement des régimes de retraite à prestations déterminées dans la foulée des déficits actuariels causés par la crise financière.



De gauche à droite : Pierre Girardin (Girardin Actuariat et Communication, conférencier invité), Norma Kozhaya (CPQ, qui a conçu et animé l'événement), Pierre Plamondon (Régie des rentes du Québec, conférencier invité) et Alexandre Daudelin (*Avantages*, le magazine de la gestion des caisses de retraite et des avantages sociaux au Québec, qui a collaboré à la promotion de l'événement).

Des communications dynamiques et constructives

Que ce soit grâce à sa présence régulière et grandissante dans les médias ou par son site Web, le Conseil du patronat du Québec a continué, en 2009, de sensibiliser efficacement l'opinion publique aux besoins et aux préoccupations des employeurs. De plus, l'expertise de nos porte-parole a permis aux employeurs de compter sur une voix forte sur de nombreuses tribunes plus spécialisées où il est important d'être entendu. Enfin, par la tenue d'événements de prestige, le CPQ a su offrir à ses membres des occasions uniques de réseautage.

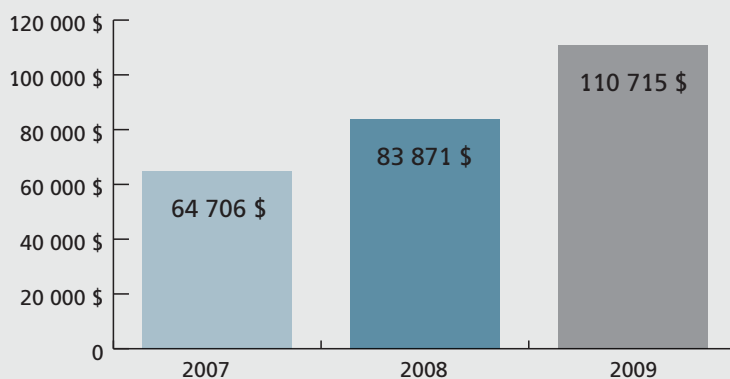
Le Conseil du patronat du Québec dans les médias : des interventions publiques de plus en plus percutantes

Sept cents articles et reportages – Les prises de position du CPQ ont été rapportées dans plus de 700 articles et reportages par les médias en 2009, une augmentation d'environ 20 % comparativement à 2008. Selon une évaluation indépendante, cette couverture avait une valeur relations publiques de 5,9 millions de dollars, une augmentation d'environ 13 % de la valeur totale récoltée en 2008.

Cinquante interventions publiques – Cette visibilité est le résultat d'une cinquantaine d'interventions publiques tout au long de l'année : 37 au moyen de communiqués de presse et 16 sous forme de lettres d'opinion ou de grandes entrevues du président à l'occasion de sa nomination en mars dernier. Ces lettres ont été publiées dans les pages « Forum » de quotidiens de toutes les régions du Québec (*La Presse*, *Le Soleil* et autres quotidiens du groupe Gesca, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec* et *Le Devoir*). Quant aux entrevues, elles ont paru dans *La Presse*, *Les Affaires* (Galerie des affaires) et *Le Courrier parlementaire*.

Des interventions plus efficaces – Fait à retenir, on note une hausse considérable (environ 32 %) de l'efficacité des interventions du CPQ en 2009. En effet, chacune des 37 interventions publiques effectuées en 2009 a généré en moyenne une valeur de 111 000 \$ en couverture, comparativement à 84 000 \$ de retombées moyennes pour les interventions de 2008.

Progression de la valeur moyenne des retombées de chaque intervention publique



Des événements rassembleurs

En plus de rétablir sa tradition de tenir chaque mois un déjeuner-discussion à l'intention des dirigeants de ses associations sectorielles membres, le Conseil du patronat du Québec a organisé aussi en 2009 trois événements d'envergure.

Influencer l'avenir, 1969-2009 : un événement mémorable à l'occasion du 40^e anniversaire du CPQ



Le prestigieux panel composé de Paul Martin, Monique Jérôme-Forget et Bernard Landry était animé par Jean Lapierre.

En décembre, plus de 200 dirigeants d'entreprises et d'associations sectorielles, décideurs politiques et représentants des médias ont assisté au déjeuner-causerie organisé par le CPQ pour célébrer son 40^e anniversaire de fondation. Trois anciens ministres des Finances, dont deux ont aussi occupé les fonctions de premier ministre (Paul Martin, Bernard Landry et Monique Jérôme-Forget), ont témoigné de la contribution importante du CPQ au cours de son histoire et du rôle qu'il est appelé à jouer dans le contexte économique actuel.

À Québec : soirée annuelle du Conseil du patronat du Québec avec les sous-ministres



En novembre, une centaine de dirigeants d'entreprises et d'associations sectorielles ont assisté à la troisième édition de la soirée annuelle du CPQ avec le secrétaire général du Conseil exécutif du gouvernement du Québec et neuf sous-ministres responsables de dossiers économiques et sociaux pertinents pour les employeurs.

Assemblée générale 2009 : D^r J-Robert Ouimet récipiendaire du *Prix de carrière*

En avril, plus d'une cinquantaine d'entreprises et d'associations sectorielles avaient délégué un de leurs dirigeants à l'assemblée générale 2009 du CPQ, assemblée au cours de laquelle D^r J-Robert Ouimet (président du conseil et chef de la direction de O.C.B. inc., Cordon Bleu International inc. & Ouimet-Tomasso inc.) s'est vu décerner l'édition 2009 du *Prix de carrière* du CPQ. L'événement a été l'occasion également d'introniser trois nouveaux membres au *Club des entrepreneurs du CPQ*.



De gauche à droite : Laurence G. Pathy (président et chef de la direction, Fednav), Jonathan Wener (président du conseil et actionnaire principal, Canderel), Bernard Bélanger (président du conseil et chef de la direction, Premier Tech), John LeBoutillier (président du conseil du CPQ) et Yves-Thomas Dorval (président du CPQ). MM. Pathy, Wener et Bélanger ont rejoint le *Club des entrepreneurs* en 2009.

Des partenariats gagnants

Le CPQ a continué en 2009 d'appuyer des causes et des partenaires complémentaires aux champs d'action prioritaires du CPQ. Ainsi, le CPQ :

- s'est joint en cours d'année à Question Retraite, le **Groupe pour la promotion de la sécurité financière**;
- a continué de soutenir la mission du **programme de cybermentorat Academos**;
- a continué de s'associer au principal partenaire canadien du **Forum économique mondial de Davos**, l'Institute for Competitiveness and Prosperity, afin que le *Rapport sur la compétitivité mondiale* publié chaque année par le Forum tienne compte de l'opinion des dirigeants d'entreprises du Québec.



Groupe pour la promotion
de la sécurité financière





Le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, accompagné du président du conseil d'administration, Germain Archambault, et de la pdg, Denise Turenne, du Centre patronal de santé et sécurité du travail.



Le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, remettant une mention d'excellence aux représentants de l'entreprise Thomas & Betts Itée de Saint-Jean-sur-Richelieu : M. Luc Vézina à gauche et M. Claude Proulx au centre.

Le Conseil du patronat du Québec présent sur toutes les tribunes

Afin de communiquer directement avec ses publics cibles, le Conseil du patronat du Québec répond régulièrement à l'appel d'organismes qui sollicitent son expertise et son point de vue. Voici un aperçu des événements au cours desquels le président ou d'autres représentants du CPQ ont été appelés à prendre la parole au nom des employeurs du Québec en 2009 :

Février

- Table ronde du Conseil canadien sur l'apprentissage sur l'innovation, la formation et la compétitivité en période de crise économique

Avril

- Forum *Le français, une langue pour tout et pour tous?* organisé par l'Institut du Nouveau Monde et le Conseil supérieur de la langue française du Québec
- Conférence de l'Institut canadien sur les mesures mises en œuvre par les gouvernements pour venir en aide aux régimes de retraite dans la foulée de la crise financière
- Assemblée générale annuelle du Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec
- Congrès annuel des relations industrielles de l'Université Laval
- Gala national des Prix innovation en santé et sécurité du travail, organisé par la CSST

Septembre

- Table ronde annuelle du Conference Board of Canada sur les enjeux actuels en relations du travail

Octobre

- Déjeuner-causerie de l'Association des gens d'affaires de Boucherville

Novembre

- Grand Rendez-vous annuel en santé et sécurité du travail, organisé par la CSST
- Table ronde sur les effets de la récession sur l'emploi dans le cadre du colloque annuel du Comité consultatif jeunes de la Commission des partenaires du marché du travail
- Table ronde avec une délégation de l'Association française des journalistes de l'information sociale dans le cadre d'un séjour organisé par l'Office franco-québécois pour la jeunesse



S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 510
Montréal (Québec)
H3A 2R7

Tél. : 514 288 5161 / 1 877 288 5161

Télec. : 514 288 5165

cpq.qc.ca

**Le Rapport d'activité 2009
a été produit par le service
des communications du
Conseil du patronat du Québec**

Coordination et rédaction
Patrick Leblanc

Révision linguistique
Lucie Bélanger

Diffusion auprès des membres
Geneviève Le May et Patrick Lemieux

Conception graphique
Oblik Communication-design / oblik.ca

Cette publication peut être consultée sur le
site Web du Conseil du patronat du Québec
à l'adresse suivante : **cpq.qc.ca**

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
2^e trimestre 2010